

RDC-Elections du 30 juillet 2006.

Les Congolais ont voté dans le calme le 30.07.2006

Par Joseph M. Kyalangilwa
Ancien Président de la Commission Politique, Administrative et Juridique
de l'Assemblée Régionale du Kivu (1982-1987)
Président du Great Lakes Forum International (Suisse)

Contrairement aux informations largement diffusées par certains médias occidentaux faisant état d'une haute tension à la veille du scrutin, le Peuple Congolais a cependant voté calmement le dimanche 30 juillet 2006. Et comme cela se passe un peu partout ailleurs, même dans les pays qui se proclament démocratiques, on a signalé quelques dérapages sans incidents majeurs dans certaines localités du Congo.

Rappelons que le scrutin combiné du 30 juillet dernier a porté sur l'élection du Président de la République parmi les 33 candidats prétendant à ce poste. Les mêmes électeurs (près de 25.000.000 de personnes âgées de 18 ans et plus, lesquelles ne représentent que 32% de la population) ont porté au même moment leur choix sur 500 députés nationaux parmi Les 9.707 candidats pour la future Assemblée Nationale. Quant aux Sénateurs, ils seront élus plus tard par les Assemblées Provinciales parmi les 690 (632 à élire + 58 à adopter) Députés Provinciaux dont le calendrier des leurs élections est fixé au 29 octobre 2006 par la Commission Electorales Indépendante (CEI). C'est à la même date qu'est fixé le second tour du scrutin de l'élection présidentielle. Ce second et dernier tour de scrutin opposera le 29 octobre 2006 le Président sortant Joseph Kabila à son Vice-Président sortant Jean-Pierre Bemba qui ont respectivement obtenu 44,81 % et 20,03 % des suffrages exprimés au premier tour de scrutin.

Comme on le sait, les résultats provisoires de ce premier tour de scrutin de l'élection présidentielle sont connus et ont été rendus publics le dimanche 20 août 2006, par le Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI) le Prof. Abbé Apollinaire Malumalu. Il reviendra à la Cour Suprême de Justice qui fait actuellement office de la Cour Constitutionnelle de proclamer officiellement ces résultats le 30 août 2006, après l'examen des dossiers de demandes éventuelles de recours des candidats mécontents. Les élections législatives étant d'un seul tour de scrutin, les noms des 500 Députés Nationaux élus le 30 juillet dernier seront proclamés provisoirement par la CEI dans les tout prochains jours.

Notons en passant que pour réussir la bonne organisation de ces élections, la CEI avait installé à travers tout le pays 49.947 bureaux de vote et 62 Centres de compilation des résultats disséminés dans toutes les circonscriptions électorales dans les quels ont travaillé plus de 250.000 agents électoraux. Pour la sécurisation et la crédibilité de l'opération de vote, il a été déployé 80.000 policiers congolais formés pour cette fin et plus de 17.600 soldats de la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC) qui ont, non seulement sécurisé les frontières entre la R.D.Congo et le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda, mais aussi pour la sécurité des votants contre les

menaces et attaques éventuelles des toutes les forces négatives étrangères (Hutu rwandais et autres ougandais) qui continuent encore de se cacher dans les forêts de l'Est de la R.D. Congo. Elles y sèment impunément la désolation dans certaines zones d'ombre. Quant à l'EUFOR-RDCONGO (Force de l'Union Européenne en RD Congo) venue renforcer la MONUC, plus de 450 de ses soldats assurent la sécurité des élections dans la Ville de Kinshasa et, en cas de nécessité, elle peut faire appel aux mille autres éléments stationnés au Gabon. Notons aussi que les opérations de vote en RD Congo sont suivies par près d'une centaine de milliers d'observateurs neutres nationaux et étrangers ainsi que des représentants des partis politiques accrédités par la Commission Electorale Indépendante (CEI).

Contrairement encore à ce que ne cessent de diffuser aussi les mêmes médias occidentaux, qui tiennent mordicus à déformer à dessein l'histoire de la patrie de Patrice Emery Lumumba, les présentes élections en République Démocratique du Congo ne sont pas les toutes premières à y être organisées démocratiquement. En effet, les toutes premières élections générales au Congo-Léopoldville furent organisées sous la l'administration coloniale belge. Elles se déroulèrent du 11 au 25 mai 1960. Leurs résultats furent proclamés le 29 mai 1960 et Monsieur Patrice Emery Lumumba en sortit le grand vainqueur. Il fut ainsi nommé Premier Ministre le 23 juin 1960 par Arrêté Royal du Roi des Belges.

Comme on le sait, ces premières élections dotèrent le pays des institutions démocratiques dans lesquelles siégeaient les mandataires légitimes du Peuple Congolais. Mais hélas !, l'indépendance et la souveraineté du nouvel Etat ne profitèrent ni au Congo, ni à son peuple ! Les grandes puissances occidentales, notamment la Belgique, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique toujours très jalouses des riches ressources naturelles dont le nouvel Etat, le Congo ex-belge regorge scandaleusement, y créèrent la confusion et assassinèrent délibérément et sauvagement les leaders charismatiques dont Patrice Emery Lumumba. Ce dernier ne resta au pouvoir que pendant moins de trois mois (30 juin-5 septembre 1960).

Les deuxièmes élections générales furent organisées démocratiquement au Congo pendant deux mois, avril et mai 1965 sous le Gouvernement de Salut Public que dirigeait le Premier ministre Moïse Tchombe ancien chef sécessionniste de la riche province cuprifère du Katanga (11 juillet 1960 – 14 janvier 1963). Ces deuxièmes élections générales ne purent avoir lieu qu'une année après l'expiration de la première législature du Congo indépendant (30 juin 1960 – 30 juin 1964). Elles furent remportées par le nouveau parti politique dirigé par Mr Moïse Tchombé, à savoir la CONACO (Convention Nationale Congolaise). Ce parti possédait la majorité des sièges au Parlement national ainsi que dans les Assemblées provinciales. Le pays était de nouveau bien parti sur les bons rails et ses nouvelles institutions démocratiques commençaient à fonctionner. La popularité du Premier ministre Moïse Tchombé ne pouvait qu'inquiéter le Président Joseph Kasa-Vubu qui voyait en son Premier ministre un concurrent redoutable pour son fauteuil présidentiel. Comme il l'avait fait avec Patrice Emery Lumumba, Joseph Kasa-Vubu sur instruction des mêmes puissances occidentales, ne trouva mieux que de faire partir illégalement son Premier ministre contre la volonté du Parlement. Joseph Kasa-Vubu persista dans ses erreurs politiques graves en essayant de nommer à deux reprises Monsieur Evariste Kimba au poste de Premier ministre. Ce dernier fut chaque fois refusé par le Parlement. Devant ce chaos, ce fut l'occasion pour les gouvernements

occidentaux de placer à la tête du Congo leur homme de paille. Il s'agit de Joseph-Désiré Mobutu qui, par le coup d'Etat militaire du 24 novembre 1965 prit le pouvoir au Congo en neutralisant le Président Joseph Kasa-Vubu et son Premier ministre Evariste Kimba qu'il tenait à imposer illégalement.

Le général Joseph-Désiré Mobutu chef de l'Etat autoproclamé régnera en maître absolu pendant 32 ans (24 novembre 1965 – 17 mai 1997). Et, avec sa famille politique pillera systématiquement le pays et s'enrichit démesurément pendant que le pays et ses populations s'enfonçaient désespérément dans une pauvreté misérablement profonde. Ce sont aujourd'hui ces acteurs politiques façonnés dans le creuset mobutiste, auteurs identifiés de bien des crimes économiques dénoncés par la Conférence Nationale Souveraine (CNS : 7 août 1991 – 6 décembre 1992) et qui en avait fait un dossier dit « très sensible ». Mgr Laurent Monsengwo Pasinya, aujourd'hui devenu le grand donneur des leçons, alors président de la CNS et ensuite du Haut Conseil de la République-Parlement de Transition (HCR-PT : 1992-1996), n'a su conduire le peuple aux élections et, pour les raisons que lui seul connaît, jusqu'à ce jour n'a jamais publié ce fameux dossier sensible que le Peuple congolais tout entier attendait en connaître ses bourreaux économiques sous le régime dictatorial de Mobutu et ce avant les échéances électorales en cours. Et voilà sans se gêner, ces criminels de la famille politique de Mobutu ainsi que les autres auteurs des crimes ignobles commis pendant les agressions-occupations des provinces de l'Est du Congo entre 1998 et 2004, se sont permis de se porter candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives. Tous ces criminels croyaient que les populations congolaises qu'ils avaient sciemment exploitées, humiliées, torturées et massacrées systématiquement à plus de 4 millions de pertes des vies des civils innocents, avaient déjà oublié si tôt tous les crimes qu'elles ont injustement subis et restés jusqu'à présent impunis. Les paisibles populations congolaises, en se faisant massivement identifier et enrôler sur les registres des électeurs, en s'exprimant majoritairement par le vote référendaire pour la nouvelle Constitution promulguée le 18 février 2006, c'étaient un avertissement très sévère et un signal fort à l'endroit de tous les criminels ainsi que tous les leaders de quelques partis politiques prétendument populaires et de certaines personnes qui invitaient en vain le peuple à boycotter le processus électoral, de s'entendre à une impitoyable colère du souverain primaire. Les 33 candidats retenus à la magistrature suprême pour un seul siège prévu et 9.707 candidats à la députation nationale pour les 500 sièges à pourvoir à l'Assemblée nationale, devaient s'entendre à un vote-sanction du peuple meurtri pendant 41 ans. Il en sera de même à l'endroit de près de 13.000 candidats députés provinciaux pour 690 sièges dans les Assemblées des 26 provinces du pays. Le peuple connaît depuis longtemps les candidats qu'il votera librement et démocratiquement le moment venu. Donc, que les candidats qui perdront les élections en cours à tous les échelons ne s'en prennent qu'à eux-mêmes et à eux-mêmes seuls.

Les populations congolaises avaient pourtant prévenu les acteurs politiques que pour bénéficier de leur confiance lors des élections libres et démocratiques, les candidats auront à présenter les bilans positifs de leurs actions accomplies en faveur de la communauté. Ensuite, ils auront à présenter les projets de société portant amélioration et augmentation des activités en cours. Voilà pourquoi le peuple ne porte son choix qu'en faveur des candidats qui remplissent les conditions ci-avant

indiquées. Ce sont les oiseaux rares pour le peuple congolais qui seront ainsi justement récompensés.

Fait ce 25 août 2006
(Jmk)